

Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination¹

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant avec une vive inquiétude que, chaque année, environ 6,8 millions d'enfants de moins de cinq ans succombent à des maladies infectieuses et parasitaires et qu'environ 2 millions d'enfants meurent encore de maladies évitables par les vaccins actuellement disponibles ;

Notant que les programmes de vaccination actuels permettent chaque année de sauver environ 3 millions de vies et de prévenir près de 750 000 cas de cécité, de paralysie et d'incapacité mentale ;

Reconnaissant que, dans certains pays, les taux de vaccination sont stationnaires ou diminuent et qu'il existe des différences considérables dans la disponibilité des vaccins entre les pays industrialisés et les pays en développement ;

Reconnaissant que beaucoup de pays en développement n'ont pas les moyens d'assumer le total des dépenses nécessaires à la vaccination universelle des enfants et à la mise en place de systèmes sûrs et efficaces de vaccination couvrant l'ensemble de leur population d'enfants ;

Notant que la vaccination est l'une des interventions sanitaires qui offre le meilleur rapport coût/efficacité et qu'elle contribue à réduire la pauvreté ;

1. APPROUVE les objectifs de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination – réseau mondial composé de gouvernements, d'organismes bilatéraux, d'institutions techniques, de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'industrie pharmaceutique, de la Fondation Bill et Melinda Gates et de la Fondation Rockefeller – soit : améliorer l'accès à des services de vaccination qui puissent être durablement assurés ; généraliser l'utilisation de tous les vaccins existants qui sont sûrs et offrent un bon rapport coût/efficacité ; accélérer la mise au point et l'introduction de nouveaux vaccins ; accélérer les efforts de recherche et développement pour la mise au point des vaccins et des produits apparentés dont ont précisément besoin les pays en développement, en particulier de vaccins contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ; et faire de la couverture vaccinale un élément essentiel de la conception et de l'évaluation des efforts internationaux pour le développement, y compris l'allègement de la dette ;

¹ Voir document EB105/2000/REC/1, annexe 1.

2. DEMANDE INSTAMMENT aux Etats Membres :

- 1) de soutenir les efforts de l'Alliance en incitant les responsables politiques aux plus hauts niveaux à appuyer dans leurs pays des initiatives en faveur des vaccins et de la vaccination et à s'employer à lever les obstacles qui entravent l'accès aux vaccins ;
- 2) de formuler des stratégies communes pour améliorer l'administration des vaccins et favoriser l'introduction de nouveaux vaccins ;
- 3) d'accroître les efforts déployés au niveau national en faveur de la vaccination des enfants ;
- 4) d'encourager les organismes publics et privés à oeuvrer en vue des objectifs de l'Alliance ;
- 5) d'appuyer et de favoriser les objectifs de l'Alliance au moyen du Fonds mondial pour les vaccins de l'enfance et des autres mécanismes mis à la disposition des partenaires ;
- 6) d'appuyer la mise en place de nouveaux mécanismes de financement pour la mise au point de vaccins et la vaccination ;

3. PRIE le Directeur général :

- 1) de promouvoir les objectifs de l'Alliance en jouant un rôle directeur dans le domaine des vaccins et de la vaccination ;
- 2) de plaider en faveur d'un soutien accru des secteurs privé et public aux travaux de recherche et développement sur les vaccins et au renforcement des services de vaccination dans les pays les plus pauvres ;
- 3) de promouvoir et de surveiller rigoureusement l'assurance de la qualité des vaccins ;
- 4) de soumettre un rapport sur les progrès et les activités de l'Alliance au Conseil exécutif à sa cent neuvième session en janvier 2002 et à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2002.

Huitième séance plénière, 20 mai 2000
A53/VR/8

= = =